

LA COMPENSATION CARBONE VOLONTAIRE

*La solidarité climatique
vers une nouvelle unité d'échange*

Pour limiter les émissions
de Gaz à Effet de Serre (GES),
192 Etats ont ratifié
le **Protocole de Kyoto**,
une contrainte réglementaire
à respecter.

1 CRÉDIT CARBONE ÉQUIVAUT À **1** TONNE D'ÉQUIVALENT CO₂

LES CRÉDITS CARBONE...

1 an d'électricité pour un foyer de 3 personnes en France

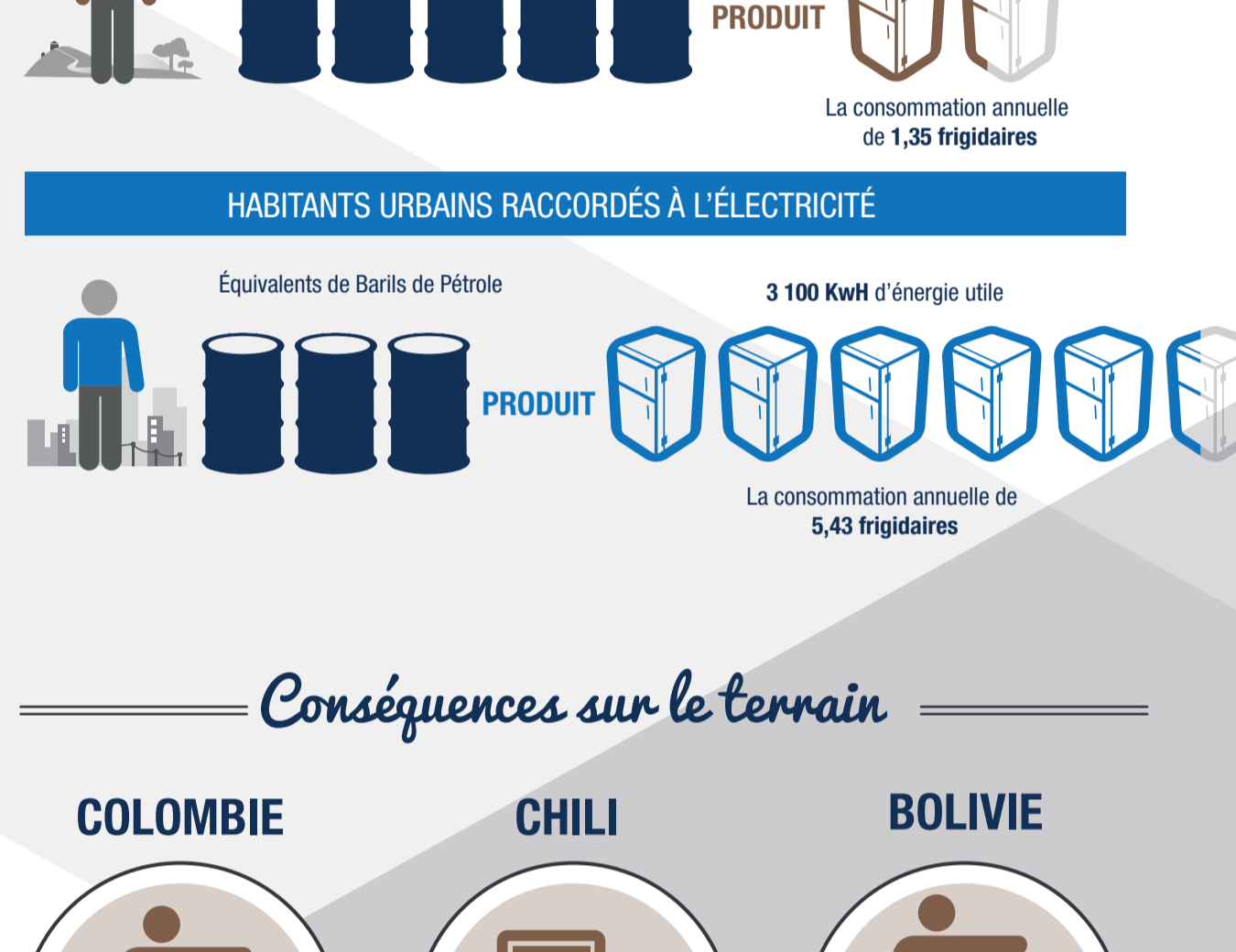


A ce jour, **1,3 MILLIARD DE PERSONNES** sont encore privées d'électricité dans le monde.

Dans la zone Andine, **6,1 MILLIONS D'HABITANTS** des zones rurales ne bénéficient pas encore de l'électricité du fait de leur isolement.



BESOINS DES HABITANTS DES ZONES RURALES → **SOLUTIONS ACTUELLES POLLUANTES ET PEU EFFICACES**



Conséquences sur le terrain



Des solutions existent :

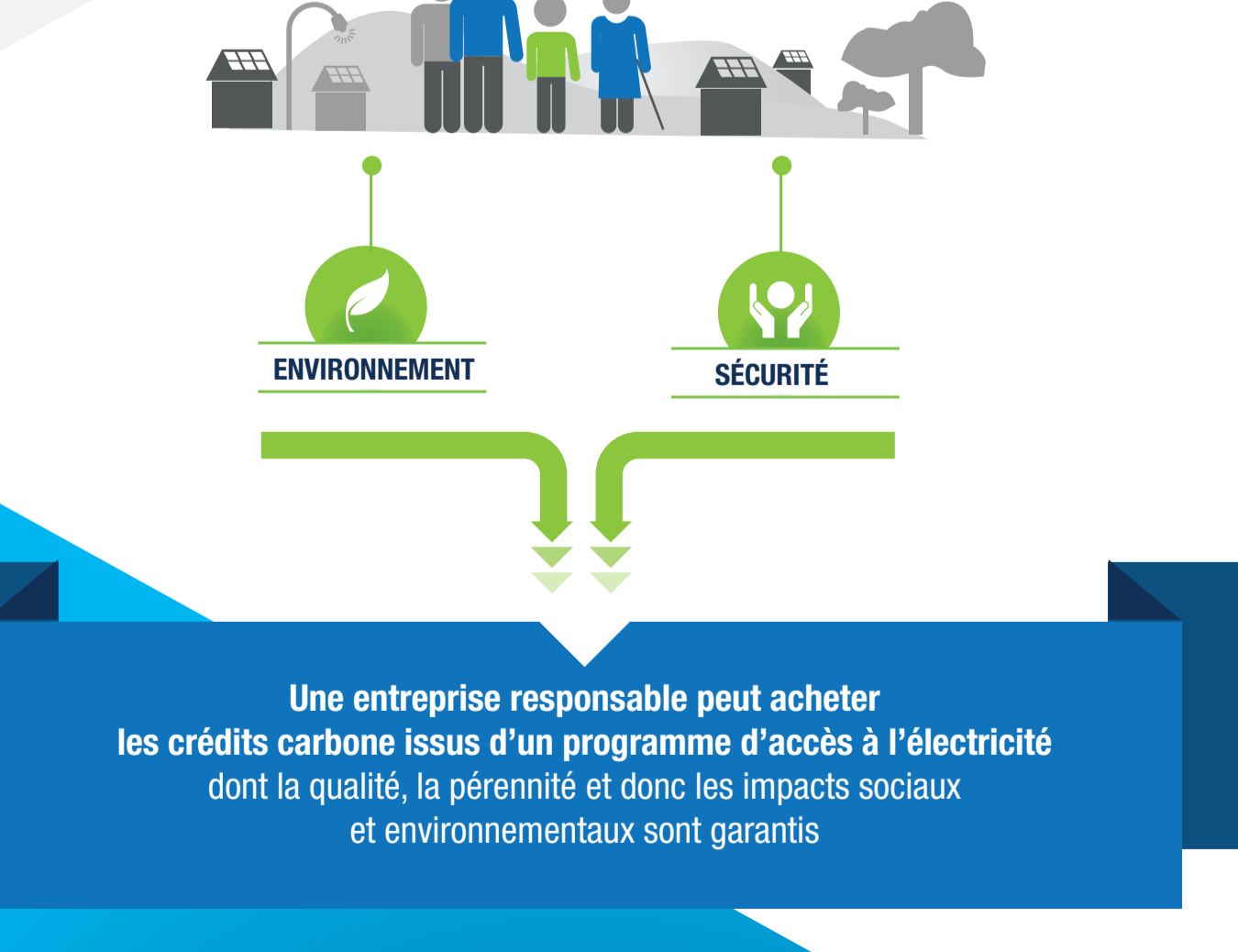
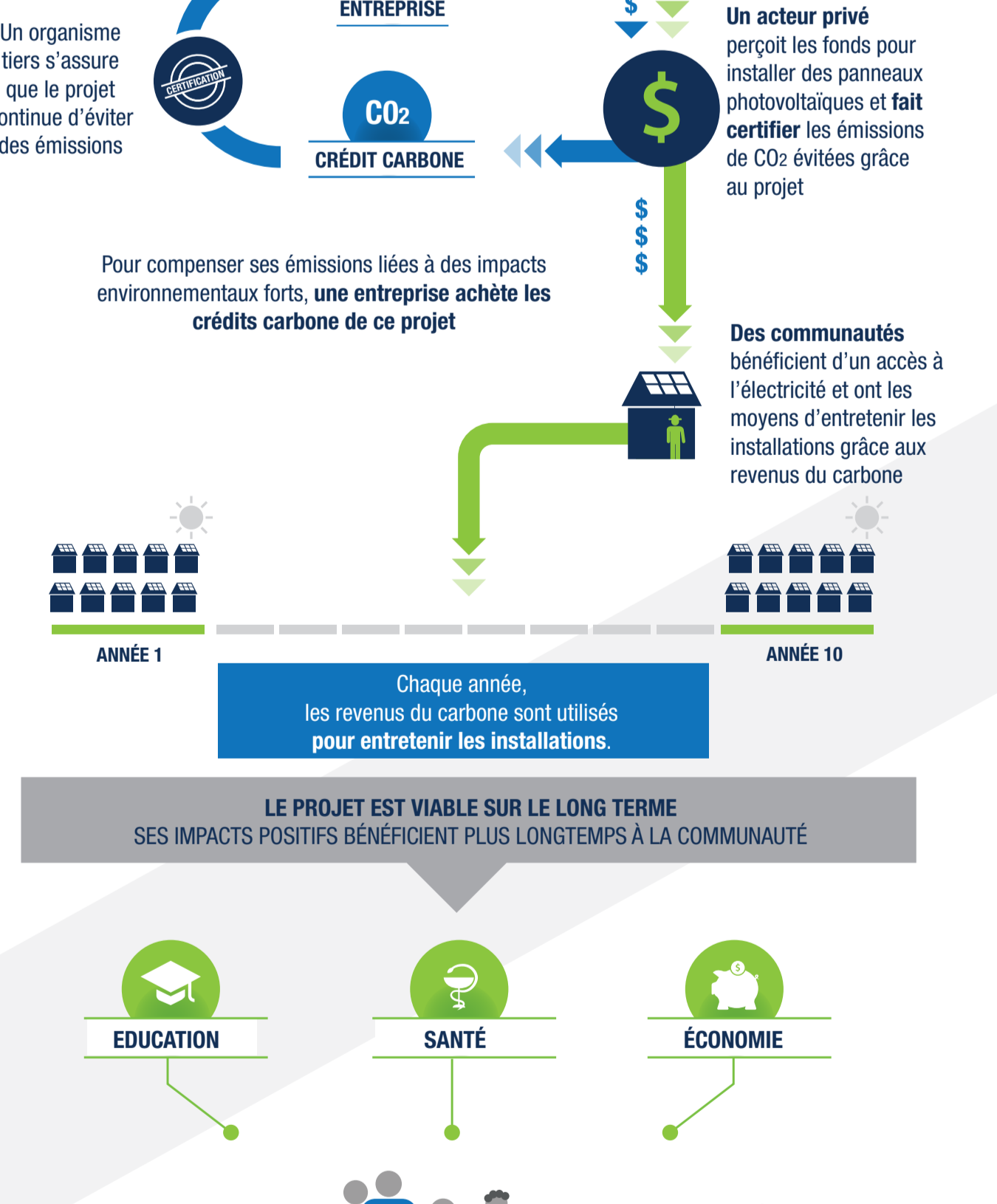
L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES ENTREPRISES : Clé de la pérennité des projets d'accès à l'électricité

Un marché « volontaire » ou « libre » du carbone est né. Sur ce marché, les entreprises volontaires sont à la recherche de projets porteurs de sens : pour compenser leurs émissions de CO₂ et accompagner des projets aux bénéfices sociaux et environnementaux avérés.

Sans recours au marché du carbone :



Avec recours au marché volontaire :



Une entreprise responsable peut acheter les crédits carbone issus d'un programme d'accès à l'électricité dont la qualité, la pérennité et donc les impacts sociaux et environnementaux sont garantis



Découvrez l'intégralité de l'étude réalisée par Microsol et financée par la Fondation Rexel sur <http://bit.ly/carbonesolidaire> en savoir plus sur :